

son sens le plus large et le plus généreux, le Bureau scolaire de Winnipeg a posé d'abord comme préliminaires obligés de toute entente la nécessité pour les institutions catholiques de devenir des écoles publiques sans restriction ni arrière-pensée, sujettes à tous les règlements et au contrôle d'une autorité non-catholique.

"Toujours en interprétant la loi, le Bureau réclame le droit de faire, s'il le juge à propos, la répartition des enfants dans les divers locaux scolaires sans tenir compte des croyances religieuses. Ce serait l'école mixte dans ce que cette expression comporte de plus opposé à nos principes catholiques. Au-dessus flotterait cette neutralité religieuse, préface de l'hostilité à Dieu même, au-devant de laquelle les nations, conduites par des meneurs occultes, semblent courir.

"Le Bureau affirme encore que ce serait son devoir d'exiger, dans nos maisons, la suppression de tous emblèmes religieux, et chez nos instituteurs, celle des costumes religieux.

"On ne le dit point, mais nous imaginons qu'à la place du Christ et de la Madone, on nous permettrait d'accrocher aux murs dégarnis l'image de quelques animaux : nous supposons aussi qu'au lieu du spectacle vénérable que présentent les costumes modestes de nos ordres religieux, on ne s'objecterait pas à laisser s'étaler sous les yeux de nos jeunes enfants quelques-unes de ces nudités qui bordent les rues,

"Nous ne croyons pas que jamais commentaire plus suggestif, plus clair, plus juste, ni plus incisif n'ait été fait du règlement Laurier-Greenway, que celui qui nous est offert par la position prise à cette conférence par le Bureau scolaire de Winnipeg.

"Si des protestants remplis de conciliation, débordant de sympathies pour nous—ils le disent du moins—se croient autorisés et même tenus, en vertu des devoirs de leur position officielle, d'interpréter ainsi la loi, on voit de suite ce qu'elle vaut, on comprend sans plus d'efforts tout l'odieux de ce règlement. Jamais ce soi-disant règlement n'est apparu plus captieux, plus violent ni plus faux, et tout ce qu'on a dit de plus fort contre cet acte d'injustice est pleinement justifié. Les protestants—bien disposés, n'oublions pas—du bureau scolaire de Winnipeg ont interprété dans son sens véritable la malheureuse solution dans laquelle nous sommes empêtrés depuis l'intervention de M. Laurier en 1896.

Nous ne pensons pas faire acte de témérité en affirmant que jamais les catholiques n'accepteront de pareilles conditions.

Nous n'avons rien dit d'une autre proposition, émise également par le Bureau scolaire de Winnipeg, celle en vertu de laquelle on exigerait de nos communautés religieuses l'abandon complet de leurs maisons et autres propriétés scolaires. Cette proposition ne se rattache pas aussi intimement que les autres à la question du règlement. Il est évident toutefois qu'elle est de toute façon inadmissible."

Tout ceci est, on l'avouera, de lecture souverainement pénible à des cœurs catholiques. Qu'après dix ans de persécution, qu'après trois ans d'efforts pour mettre en application le magistral enseignement donné par Léon XIII dans son Encyclique